

## DELIBERATION N° 2004/05-02 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – HAUT DES RONCES

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 23 juin 2003 portant sur l'acquisition par la Ville de Ludres d'une parcelle de terrain appartenant à la Direction Départementale de l'Equipement, d'une superficie de 7 293 m<sup>2</sup>, au prix de 26 000 €.

Il indique que la ligne budgétaire de l'opération 48 « Réserves foncières » ne comportant pas des crédits suffisants, il convient de transférer une somme de 30 000 € de l'opération 100 « Salle des fêtes » avant une régularisation au budget supplémentaire 2004.

Le budget communal comportera ainsi les opérations suivantes :

	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Recettes d'investissement</b>
<b>Terrain « Haut des Ronces »</b>		
Compte 2111 opération 48	+ 30 000 €	
Compte 2111 opération 100	- 30 000 €	

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de régulariser les écritures comptables en procédant à la modification budgétaire décrite ci-dessus.